



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

SAINT-JOSEPH-DU-LAC : Début des travaux de construction de la phase 1 des ouvrages de protection contre les crues printanières

Saint-Joseph-du-Lac, le 14 janvier 2021 – Le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac est très fier d'annoncer le début de travaux majeurs visant à doter la municipalité d'ouvrages de protection contre les crues printanières. Réalisée du 18 janvier au 31 mars 2021 à l'extrémité sud de l'avenue Joseph et de la rue Florence, cette première de deux phases de travaux protégera la population joséphoise des inconvénients liés aux inondations dès la prochaine crue des eaux.

Le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, se réjouit de voir les démarches intensives des derniers mois porter leurs fruits : « Si la municipalité est inondée chaque printemps, nous avons constaté, en 2017 et en 2019, l'ampleur des inconvénients que peuvent entraîner les fluctuations du niveau du lac des Deux-Montagnes. Ces ouvrages de protection nous permettront d'éviter des fermetures de rues, de commerces et de protéger nos infrastructures. Ces derniers mois, un travail colossal a été accompli afin d'obtenir les autorisations et le financement nécessaires à la construction de ces ouvrages. Le conseil municipal et moi sommes ravis de pouvoir, enfin, offrir cette paix d'esprit aux riverains. »

Nature des travaux sur l'avenue Joseph et la rue Florence

Les travaux de la première phase consistent essentiellement à rehausser le niveau d'une partie de l'avenue Joseph et de la rue Florence (extrémité sud), afin que celui-ci atteigne 25 m, soit le même niveau que la piste cyclable séparant Saint-Joseph-du-Lac de Pointe-Calumet. Ces nouvelles infrastructures joueront le rôle de digue. Parallèlement, des travaux d'aménagement d'une digue végétalisée seront réalisés à l'arrière de certains terrains de la rue Florence. Enfin, des infrastructures de pompage temporaire seront installées près de la piste cyclable. Combinés, ces divers ouvrages retiendront l'eau à l'est de la rue Florence en période de crue.

La mise en fonction des ouvrages de protection ne signifie toutefois pas qu'aucune partie du territoire ne sera inondée. L'inondation sera plutôt contrôlée afin qu'elle demeure à un niveau sécuritaire pour l'environnement et pour les infrastructures municipales. Lorsqu'elle atteindra un niveau critique, l'eau sera pompée pour atterrir dans une plaine inondable, ne causant aucun dommage. La zone inondable telle qu'identifiée ne change donc pas de statut.

Circulation routière

La circulation locale sera maintenue sur l'avenue Joseph et la rue Florence, de manière à ce que les résidents puissent accéder à leur domicile en tout temps. Toutefois, l'extrémité sud de ces rues sera entièrement fermée à la circulation, les transformant en culs-de-sac pour la durée des travaux et bloquant ainsi l'accès à Pointe-Calumet par l'avenue Joseph. Un plan de signalisation sera déployé afin de guider les automobilistes.

Un investissement de 13 M\$ financé à 80 % par les deux paliers gouvernementaux

L'entièreté des travaux (phases 1 et 2) est évaluée à 13 M\$, et est financée par les trois paliers de gouvernements. Le gouvernement fédéral finance ainsi 1,2 M\$, soit 10 % des coûts, le gouvernement provincial finance 8,8 M\$, soit 70 % des coûts. La municipalité assume la charge restante de 2,5 M\$, soit 20 % du montant total.

- 30 -

Renseignements : Marie-Michelle Crevier
Responsable des communications
450 623-1072 poste 233
mmcrevier@sjdl.qc.ca